Institut Bayfield

Ports pour Petits Bateaux

Le Programme des ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada (MPO) est appliqué conformément à la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de ses règlements d'exécution. Le programme veille au maintien d'un réseau de ports publics sûrs desservant les pêcheurs commerciaux et les plaisanciers. Les installations vont de simples rampes de lancement jusqu'à des ports de plaisance et des ports de pêche commerciale offrant tous les services. De nombreuses collectivités ont bénéficié grandement de leurs ports pour petits bateaux.

La Région du Centre et de l'Arctique du MPO comprend l'Ontario, les provinces des Prairies, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les bureaux des Ports pour petits bateaux se trouvent à Burlington (Ontario) et à l'Institut des eaux douces de Winnipeg (Manitoba).

Depuis la fin des années 1980, des administrations portuaires ont conclu des baux avec les Ports pour petits bateaux les autorisant à assumer la gestion et l'entretien quotidien des *ports de pêche commerciale* locaux. Une administration portuaire est généralement un organisme à participation locale, sans but lucratif, qui a des liens étroits avec l'industrie de la pêche et la collectivité. La gestion locale est un moyen efficace et économique d'offrir des services, de consolider l'investissement public et de donner à la collectivité la possibilité de participer pleinement à la planification, à l'exploitation et à l'entretien des installations portuaires. En échange, le personnel des Ports pour petits

bateaux offre des conseils et des orientations aux administrateurs, surveille l'état général du port et fournit des services de gestion de fonds et de projet pour les réparations d'envergure.

Avant 1995, il y avait dans la région plus de 500 ports pour petits bateaux, la plupart en Ontario. Au cours de la crise économique qui a frappé le gouvernement du Canada pendant la décennie de 1990, le MPO a commencé à céder les *ports de plaisance* à ceux qui s'occupent plus directement de tourisme et de loisirs. Les ports de plaisance fédéraux sont donc maintenant cédés ou vendus à des municipalités afin qu'ils continuent d'être utilisés par le public. Jusqu'ici, on s'est dessaisi de plus de 250 ports et il en reste encore environ 250.

On a aussi décidé que le MPO réduirait le nombre de ses ports de pêche, pour ne garder que les **ports actifs** qui satisfont aux besoins actuels et futurs de l'industrie. On estime qu'il y aura moins de 1 000 ports de pêche sur la liste nationale de Ports pour petits bateaux d'ici 2001, au lieu des 1 308 de 1994.

Pour obtenir des renseignements à propos du Programme des ports pour petits bateaux, communiquez avec MPO, au 3027, chemin Harvester, Burlington (Ontario) L7R 4K3, téléphonez au (905) 639-4330 ou consultez notre site Web national à : www.dfo-mpo.gc.ca/sch/index.htm

